



DADS-U :

Plus simple, plus efficace et plus sécurisé par jedeclare.com

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, la déclaration automatisée des données sociales (DADS-U) est désormais réalisée selon la nouvelle norme N4DS.



Pour quels clients ?

jedeclare.com assure la multidistribution de tous les types de DADS-U :

- ▶ DADS-U TDS,
- ▶ DADS-U Honoraires,
- ▶ DADS-U IRC pour les caisses de retraite complémentaire,
- ▶ DADS-U complètes,
- ▶ DADS-U Caisses Congés Intempéries BTP,
- ▶ DADS-U Prévoyance : IP, Mutuelles et Assurances pour les sociétés d'assurances ou leurs courtiers délégataires, grâce au partenariat signé entre jedeclare.com et DECLARASSUR.

DADS-U : les points fort de jedeclare.com

- ▶ **Aucune formalité administrative** : pas besoin d'inscrire mes dossiers clients
- ▶ **Aucune attente** : même en période de pointe
- ▶ **Visibilité des causes d'erreur en clair sur le site** et exploitable automatiquement à partir des mails sécurisés
- ▶ **Mise à disposition par les partenaires** caisses de retraites, instituts de prévoyance et sociétés d'assurance des fiches de paramétrages des dossiers concernés,
- ▶ **Mise à disposition du Diagnostic Egalité Professionnelle** établi par la CNAV ainsi que des Bilans d'Identification des Salariés,
- ▶ **Une garantie contractuelle de résultat** et de prise en charge des difficultés
- ▶ **Un suivi complet en un point unique : www.jedeclare.com**
- ▶ **Service d'assistance téléphonique au 08 90 71 06 13, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h00 à 18h00 ainsi que par mail à assistance@jedeclare.info**

ETAPE 1 / Formalités initiales dans jedeclare.com

- ▶ **Etre abonné à jedeclare.com** et avoir reçu ses codes d'identification : identifiantcabinet@jedeclare.com et mot de passe. Pour des raisons de sécurité l'adhésion nécessite un courrier physique d'envoi des codes, donc un délai de quelques jours.
- ▶ **Souscrire à la téléprocédure DADS-U** : se connecter sur www.jedeclare.com à l'espace privé du cabinet, dans la gestion de son compte, souscription aux services.

ETAPE 1 bis / Mise à jour de votre logiciel de production

- ▶ Disposer d'un logiciel compatible, permettant de générer les différents types de DADS-U : consulter sur www.jedeclare.com la liste des logiciels compatibles.
- ▶ Installer les mises à jour avant chaque nouvelle campagne.
- ▶ Paramétrer selon les consignes, la liaison entre votre logiciel et jedeclare.com.

ETAPE 2 / Formalités administratives

- ▶ Télécharger à partir de www.jedeclare.com, imprimer et faire signer à chaque client concerné une seule fois et en un seul document pour toutes les téléprocédures : le modèle de mandat (entre le cabinet et son client) qui sera conservé au cabinet. Ce mandat est unique pour l'ensemble des téléprocédures, il ne sera donc signé qu'une seule fois par le client. Il est donc recommandé de conserver l'intégralité des téléprocédures indiquées même si le cabinet n'envisage pas leur mise en place dans l'immédiat.

ETAPE 3 / Générer les DADS-U à partir de votre logiciel de production

- ▶ Générer le fichier et son contenu en fonction des destinataires souhaités
- ▶ Procéder préalablement à des envois tests : Pour chaque nouvelle campagne il est conseillé de procéder à des envois test vers chaque destinataire. Chaque logiciel permet en principe, d'indiquer qu'il s'agit d'un fichier généré en mode test. Après un envoi avec succès en mode test, commuter le logiciel du mode test au mode réel.

ETAPE 4 / Transmission et suivi des télédéclarations dans jedeclare.com

- ▶ Générer le fichier et son contenu en fonction des destinataires souhaités
- ▶ Transmettre le fichier DADS-U : test ou réel, il est transmis automatiquement par votre logiciel ou à envoyer en pièce jointe par mail de votre compte identifiantcabinet@jedeclare.com vers DADSU@jedeclare.com
- ▶ Réception de l'ADS : après chaque télétransmission, le cabinet reçoit quasi-immédiatement de jedeclare.com l'Avis de Dépôt Signé, justifiant la date et l'heure du dépôt. En cas de non réception il faut appeler l'assistance (Tél : 08 90 71 06 13).
- ▶ Réception de l'ACS : quelques minutes plus tard, l'Accusé de Contrôle Signé indique si la télédéclaration est acceptée ou rejetée par jedeclare.com. Attendre une heure pour appeler l'assistance en cas de non réception.
- ▶ Si l'ACS est négatif, la déclaration n'est pas envoyée au(x) destinataire(s) : visualiser les causes, corriger dans le logiciel, régénérer la télédéclaration et réenvoyer à jedeclare.com.
- ▶ Réception de l'ARS : quand la télédéclaration a été acceptée (ACS positif), elle est transmise au(x) destinataire(s) par jedeclare.com et le cabinet reçoit alors un compte-rendu de traitement de l'OPS indiquant si celui-ci a accepté ou rejeté la déclaration.
- ▶ Attention, en cas de modification à apporter sur une DADS-U acceptée par un destinataire, vous devez régénérer une DADS-U rectificative pour le seul destinataire concerné (il n'existe pas de fonction annule et remplace).

Vous pouvez toujours visualiser dans l'espace privé de jedeclare.com le détail des télétransmissions et des éventuelles erreurs.



Diagnostic Egalité Professionnelle

Pour tous les établissements du secteur privé de 20 et 49 salariés, mise à disposition du DEP -Diagnostic Egalité Professionnelle- établi par la CNAV, afin de prendre en compte les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Ce tableau, téléchargeable par le cabinet en retour de la DADS-U correspondante, peut être également automatiquement mis à disposition du chef d'entreprise grâce aux fonctions GARMED Avertissement DEP.

Dans votre espace privé, dans la gestion des dossiers, il vous faut indiquer l'e-mail de chaque client concerné et lui communiquer son login et mot de passe.

Bilan Identification Salariés

Mise à disposition sur jedeclare.com des listes des salariés que la CNAV n'a pu identifier pour cause de numéros de sécurité sociale absents, erronés ou incomplets, avec le cas échéant les solutions de corrections proposées par la CNAV. Les correctifs sont ensuite à faire sur le site e-ventail.fr.

Fiches de paramétrage et retours des comptes-rendus des OPS partenaires

Les groupes Malakoff Mederic et Mornay transmettent automatiquement à jedeclare.com les codifications propres à l'entreprise. Consultables à l'écran directement dans jedeclare.com, elles permettent au collaborateur de paramétrer parfaitement le dossier de son client. De plus jedeclare.com peut ainsi contrôler immédiatement et de manière personnalisée les DADS-U qu'il reçoit, avant de les transmettre à l'OPS. Un nouveau statut indique également l'acceptation ou le rejet -avec le détail des motifs- de chaque déclaration par l'institution destinataire elle-même.

Fiches de paramétrage DADS-U Assurances

Chaque fiche contient les références contrat et les codes organismes destinataires à renseigner dans le logiciel de paie pour chaque entreprise à déclarer.

Elle peut être demandée à n'importe quel moment de l'année à votre gestionnaire d'assurances (assureur ou délégataire).

Après demande, elle est mise à disposition dans les 48 h